



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Rapport N° 40
SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT
DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

La ligne budgétaire 2020 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à l'ensemble des associations à caractère santé est de 22 530 euros. Suite aux attributions de subvention par le conseil municipal de septembre, **le montant restant est de 4 260 euros**

AIDES AUVERGNE

Association de lutte contre le VIH/SIDA et les hépatites, AIDES, sur son territoire d'action Auvergne, a pour but de venir en aide aux personnes touchées par l'infection au VIH et à leur entourage, de répondre à leurs besoins sociaux, médicaux, psychologiques, juridiques, financiers et moraux par la mise en place des actions de proximité, notamment en coordonnant un dispositif d'aide à domicile et l'implication de toutes les structures de santé pouvant toucher les personnes dans la promotion et la diffusion de l'information de prévention.

La subvention sollicitée par l'association est de 5 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 600 euros, au titre de l'année 2019.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé à votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 4 600 euros, au titre de l'année 2020.

ASSOCIATION LE SOUFFLE D'Auvergne (ASDA)

L'association, créée en 2006, reconnue d'intérêt général et affiliée à la Fédération Française des Associations et Amicales d'Insuffisants ou Handicapés Respiratoires, s'assure de la représentation des malades insuffisants respiratoires et de leur défense auprès des pouvoirs publics et des instances chargées de leurs soins.

Elle informe des problèmes médicaux liés à l'insuffisance respiratoire et des traitements proposés. De plus, l'Association Le Souffle d'Auvergne répond aux questions sociales, administratives, juridiques et autres auxquelles peuvent être confrontés les malades.

Dans ce cadre de prévention, l'association a mené diverses actions de mesures de souffle sur le territoire clermontois.

La subvention sollicitée par l'association est de 2 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros, au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 500 euros, au titre de l'année 2020.

ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX DU PUY-DE-DOMES (APA 63)

Cette association, partenaire de la Ville au quotidien, prend en charge tous les animaux récupérés par le prestataire de fourrière animale et dont le propriétaire n'a pu être retrouvé. La vocation de l'APA est de protéger les animaux et améliorer leur sort dans le département du Puy-de-Dôme. La devise de la société est : « bonté, justice, hygiène ».

La subvention sollicitée par l'association est de 3 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 570 euros, au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 570 euros, au titre de l'année 2020.

FEDERATION DES AVEUGLES ET HANDICAPES VISUELS DE FRANCE AUVERGNE – FAF – AUVERGNE GAIPAR

L'association dont les statuts ont été modifiés en 2010, a pour but de promouvoir des actions pour faciliter l'autonomie sociale, fonctionnelle ou professionnelle de la personne handicapée visuelle. Dans ce cadre, elle organise des séances d'initiation à l'informatique et à Internet, donne un appui technique dans les démarches administratives et prodigue des conseils juridiques le cas échéant.

La subvention sollicitée par l'association est de 3 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à votre commission de lui allouer une subvention de fonctionnement de 3 000 euros, au titre de l'année 2020.

LA PREVENTION ROUTIERE

La Prévention Routière a pour but de mettre en œuvre toutes les mesures pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation. Dans le cadre de ses actions d'intérêts général, la Prévention Routière réalise pour la Ville de Clermont-Ferrand un certain nombre d'actions de sensibilisation à la conduite de ses agents circulant en voiture, en camion ou en scooter. Ainsi depuis plusieurs années, les employés municipaux bénéficient de ces actions visant à prévenir les accidents de la circulation tant pour eux-mêmes que pour des tiers et peuvent annuellement suivre une formation adaptée à leur condition de travail.

La subvention sollicitée par l'association est de 3 050 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 050 euros au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 050 euros, au titre de l'année 2020.

LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES

A l'association, créée en 1963, a pour but :

- d'organiser la mise en œuvre des services d'entraides aux personnes handicapées visuelles,
- de procurer des guides et des lecteurs bénévoles,
- d'organiser des activités sportives et culturelles,
- d'apporter réconfort et amitié en aidant à l'intégration dans la société.

La délégation clermontoise de cette association a été créée en mars 2013 et comprend 23 adhérents déficients et 19 bénévoles. Elle a pour objectif de communiquer sur sa présence auprès des déficients visuels, des personnes atteintes de la DMLA par le biais de la presse. Elle s'efforce de mettre en relation bénévoles et adhérents déficients visuels en assurant l'organisation de sorties sportives.

La subvention sollicitée par l'association est de 400 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à votre commission d'allouer une subvention de 350 euros, au titre de l'année 2020.

MOUVEMENT VIE LIBRE SECTION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

L'association créée en 1953 et reconnue d'utilité publique depuis 1963, lutte contre l'addiction à l'alcool en apportant de l'aide et du soutien aux malades et leur entourage. Avec l'appui de médecins spécialisés en alcoologie, l'association mène des actions médico-sociales dans les différents centres hospitaliers et, grâce aux différentes permanences assurées, le nombre de contacts pris avec les patients concernés est en constante augmentation. De plus, l'association fait des interventions en milieu scolaire dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

La subvention sollicitée par l'association est de 300 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros, au titre de l'année 2019.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé à votre commission d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros, au titre de l'année 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **29 DEC. 2020**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Sylviane TARDIEU

